

Protection des civils @25 : Défis et opportunités pour l'engagement du Canada

Table ronde à la Max Bell School of Public Policy (juin 2024)

Résumé

En juin 2024, une table ronde réunissant d'éminents experts du gouvernement, des forces armées, du monde universitaire et de la société civile a été organisée conjointement par la Max Bell School of Public Policy de l'Université McGill et Humanité & Inclusion Canada afin de marquer le 25^e anniversaire de la première résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des civils (POC). Le Canada a joué un rôle déterminant dans la décision de faire de la protection des civils une priorité du Conseil de sécurité, dans le cadre de l'initiative plus large d'Ottawa en matière de sécurité humaine. L'objectif était de discuter des défis actuels et des opportunités potentielles pour le Canada de faire avancer l'agenda de la POC.

Contexte

La table ronde sur la protection des civils (POC) s'est déroulée dans un contexte d'évolution rapide de la sécurité mondiale. Alors qu'en 1999, il y avait environ 20 conflits armés en cours dans le monde, ce nombre est aujourd'hui passé à 120. Les normes établies visant à protéger les civils pendant les conflits sont de moins en moins respectées ; ce qui a des effets dévastateurs. En 2023, 33 443 civils ont été tués dans des conflits armés, soit une augmentation de 72 % par rapport l'année précédente.

Érosion du droit international humanitaire (DIH) : On observe une tendance mondiale inquiétante au non-respect du droit humanitaire international due aux tensions géopolitiques, à l'application sélective et à l'impunité des États puissants. Cette situation a contribué à la hausse du nombre de victimes civiles dans les zones de conflit. Les personnes participantes ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes internationaux plus solides pour faire respecter le droit international humanitaire et demander des comptes à ceux et celles qui le violent.

Difficultés d'accès à l'aide humanitaire : Les travailleuses et travailleurs humanitaires sont confrontés à des difficultés sans précédent pour accéder aux zones de conflit en raison d'une série de sanctions, de désinformation et d'attaques directes. Ces obstacles entravent non seulement l'acheminement de l'aide, mais compromettent également la sécurité des civils. La table ronde a souligné l'importance de préserver l'accès humanitaire et de veiller à ce que les politiques internationales n'exacerbent pas involontairement ces difficultés.

Désillusion globale : Le programme POC suscite une désillusion croissante, en particulier dans les régions où l'application du droit international humanitaire est perçue comme hypocrite et incohérente. Ceci est particulièrement évident dans les conflits impliquant des alliés des nations occidentales, où les violations sont perçues comme étant négligées ou justifiées. La table ronde a souligné la nécessité d'une approche plus cohérente et fondée sur des principes en matière de paix et de sécurité.

Pour le Canada, qui s'est longuement engagé en faveur du maintien de la paix, de la protection des civils et des droits humains, ces développements représentent à la fois des défis et des opportunités pour réaffirmer son rôle de leader dans l'agenda mondial du maintien de la paix.

Recommandations

1. **Plaidoyer stratégique à l'échelle mondiale :** Bien que le Canada ait décidé de continuer à respecter ses propres obligations juridiques internationales en matière de droit international humanitaire, il doit trouver des moyens plus stratégiques d'élever sa voix au niveau mondial et de manière cohérente au nom du programme POC, en soulignant les obligations juridiques de toutes les parties et en construisant de nouvelles coalitions. Il s'agit notamment de former de nouvelles coalitions avec des États partageant les mêmes idées et de promouvoir activement les droits humains et l'application du droit international humanitaire dans des enceintes multilatérales telles que le G7, l'OTAN et les Nations unies. Le Canada peut également tirer parti de son influence diplomatique pour faire pression en faveur de mécanismes internationaux plus solides permettant de tenir les auteurs de violations du droit humanitaire international pour responsables de leurs actes. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour identifier les techniques les plus efficaces pour exercer une influence positive, y compris la meilleure façon de s'engager avec des États qui ne sont pas des alliés occidentaux.
2. **Approche centrée sur les civils :** Les stratégies militaires traditionnelles ont souvent donné la priorité à l'élaboration de justifications juridiques pour les dommages collatéraux causés aux civils et au succès des opérations plutôt qu'à la protection des civils. La table ronde a souligné la nécessité d'un changement de paradigme vers des stratégies d'atténuation des dommages aux civils et de protection qui placent la sécurité et les droits des civils au premier plan des opérations militaires et de maintien de la paix. Le Canada devrait adopter une approche du maintien de la paix centrée sur les civils, où la protection des civils est l'objectif principal des politiques militaires et de sécurité internationale. Cette approche devrait également prendre en compte l'impact des technologies émergentes, telles que les drones, les outils d'intelligence artificielle et la cyberguerre, sur la sécurité des civils. Le Canada doit également mobiliser ses alliés pour faire pression en faveur de l'universalisation des principaux traités visant à réduire le

nombre de victimes civiles dans les conflits, comme ceux qui interdisent les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions, et la récente déclaration de l'EWIPA sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones densément peuplées.

3. **Engager les partenaires non occidentaux** : Le Canada devrait s'engager activement auprès des États non occidentaux et des non-alliés afin de comprendre leurs points de vue sur le droit international humanitaire et les droits humains, et de susciter un soutien international plus large en faveur de ces normes. Cet engagement devrait être fondé sur le dialogue et le respect mutuel, en reconnaissant que des contextes culturels et historiques différents peuvent influencer la manière dont les droits humains et les libertés fondamentales sont compris et mis en œuvre. En intensifiant le discours diplomatique et en élargissant ses partenariats, le Canada peut contribuer à combler le fossé entre les approches occidentales et non occidentales de la paix et de la sécurité.
4. **Réinvestissement dans les interventions ciblées, les capacités de maintien de la paix et le leadership politique sur le maintien de la paix en tant qu'outil de protection** : L'influence du Canada dans le domaine du maintien de la paix internationale a diminué, en partie à cause de son engagement réduit à participer aux missions de maintien de la paix et des lacunes dans les capacités militaires et policières, mais aussi à cause d'un investissement moindre dans le leadership politique. Pour regagner son influence dans le maintien de la paix au niveau international, le Canada doit poursuivre deux grandes priorités. La première consiste à reconstruire ses capacités militaires et policières, en particulier dans des domaines tels que la formation, la préparation au déploiement et les unités spécialisées dans la protection des civils. La table ronde a conseillé au Canada de donner la priorité à des interventions ciblées dans le domaine du maintien de la paix. Il pourrait s'agir de soutenir des initiatives ou des régions spécifiques où l'expertise et les ressources canadiennes peuvent faire une différence significative. En se concentrant ainsi sur des résultats concrets, le Canada renforcera sa crédibilité et son efficacité. Deuxièmement, le Canada devrait jouer un rôle plus actif dans l'élaboration des politiques relatives à l'avenir des opérations de paix. En tant que coprésident du Groupe d'amis sur les opérations de paix et dans le cadre de forums des Nations unies tels que le Sommet de l'avenir, le Canada peut promouvoir un engagement continu en faveur de l'agenda des opérations de paix dans le cadre du maintien de la paix. Il pourrait également investir dans la planification des politiques pour la prochaine génération d'opérations de paix — y compris des modèles impliquant des partenariats avec des organisations régionales — afin de s'assurer que les objectifs et les capacités de protection sont intégrés dans les futures missions.
5. **Créer une politique globale en matière de droits humains ou un plan d'action national** : Le Canada étudie déjà les politiques et les plans d'action d'alliés tels que le Royaume-Uni et les États-Unis, dans le but d'identifier les meilleures pratiques et les défis liés à leur approche des CEP. Le MDN, la CAF et le AMC devraient collaborer à l'élaboration d'un plan d'action national spécifique sur les droits humains et la paix, comme l'a demandé le Secrétaire général des Nations unies, en consultant les approches novatrices adoptées par les alliés et en tirant des enseignements de ces approches. Ce plan pourrait comprendre, entre autres, des objectifs stratégiques liés à la protection, une cohérence accrue entre les différents départements du gouvernement et une approche plus holistique des opérations de maintien de la paix prenant en compte les dommages directs et indirects causés aux civils. Dans le cadre d'un tel PAN, le gouvernement canadien devrait élaborer une approche plus proactive de la prévention et de l'atténuation des dommages causés aux civils et redoubler d'efforts pour favoriser le leadership et une culture organisationnelle qui donnent la priorité à la protection. Les décideurs canadiens

devraient également envisager des réponses à l'évolution dans le domaine de la protection — par le biais de nouvelles stratégies civiles, de l'introduction de nouvelles technologies, d'acteurs humanitaires privés et d'entreprises de sécurité, et de la prévalence accrue de la désinformation.

6. **Faire de la protection des consommateurs un objectif stratégique.** Le Canada devrait s'efforcer de recadrer la conversation sur les droits humains et la paix parmi ses alliés traditionnels au sein du G7 en les présentant comme un objectif stratégique, plutôt que comme un simple ensemble d'obligations légales, et encourager la discussion sur l'éventail complet des moyens permettant d'atteindre les droits humains et la paix (en utilisant à la fois la puissance dure et douce). L'histoire montre que lorsque quelques États commencent à prendre des mesures sur une question donnée, la pression des pairs permet de créer une dynamique qui incite les autres à agir.

La mise en œuvre de ces recommandations nécessitera une planification politique et stratégique concertée, un engagement diplomatique, une collaboration avec la société civile et un engagement à réévaluer le rôle du Canada dans la paix et la sécurité internationales. Les personnes participantes à la table ronde ont souligné que le Canada a le potentiel de devenir un leader mondial en matière de protection des civils, mais que cela dépendra de sa volonté de s'adapter à l'évolution du paysage mondial et de donner la priorité à la protection des civils dans sa politique étrangère.

Rapport de la table ronde

Le 17 juin 2024, une table ronde réunissant d'éminents experts du gouvernement, des forces armées, du monde universitaire et de la société civile a été organisée conjointement par la Max Bell School of Public Policy de l'Université McGill et Humanité & Inclusion Canada afin de marquer le 25^e anniversaire de la première résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des civils (résolution 1265). Le Canada a joué un rôle déterminant dans la décision de faire de la protection des civils une priorité du Conseil de sécurité en 1999, dans le cadre de l'initiative plus large d'Ottawa en matière de sécurité humaine. L'objectif de la table ronde était de discuter des défis actuels de l'agenda de la protection des civils, tant au sein des institutions nationales clés qu'au niveau international, et d'identifier les opportunités potentielles pour le Canada de développer des politiques spécifiques conçues pour mettre en œuvre son engagement en faveur de la protection des civils.

Conformément à la règle de Chatham House, les personnes participantes ayant contribué aux discussions n'ont pas été nommées.

PANEL I : PRIORITÉS CANADIENNES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT BILATÉRAL ET MULTILATÉRAL SUR LE POC

La toile de fond : l'érosion du respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires

L'une des plus grandes réalisations du système multilatéral est l'élaboration, au cours du siècle dernier, d'un ensemble de règles visant à réglementer le recours à la guerre et la conduite des hostilités armées. En outre, depuis la fin de la guerre froide, la coopération internationale a suscité un engagement fort pour placer le civil au centre de la politique et de la pratique en matière de paix et de sécurité, par le biais de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et d'orientations politiques sur les droits humains et la paix. Comme l'a fait remarquer un participant, il existe un cadre normatif beaucoup plus solide, ancré sur la paix et la sécurité, qu'il y a 30 ans. Par exemple, la protection est devenue un objectif central des opérations de paix et est davantage au cœur du travail diplomatique.

Pourtant, nous assistons aujourd'hui à un repli mondial sans précédent et à une érosion de l'État de droit, ce qui exacerbe l'instabilité mondiale et accroît les préjudices causés aux civils. Dans son dernier rapport au Conseil de sécurité des Nations unies, le secrétaire général António Guterres a qualifié l'état de la protection des civils de « terriblement sombre » et a détaillé les menaces que représentent l'impunité, l'indifférence et le non-respect des règles. Alors qu'en 1999, il y avait environ 20 conflits armés en cours dans le monde, ce nombre est aujourd'hui passé à 120. En 2023, 33 443 civils ont été tués dans des conflits armés, soit une augmentation de 72 % par rapport à 2022, et le nombre de femmes et d'enfants tués a doublé et triplé respectivement. Au-delà des cas très visibles de Gaza et de l'Ukraine, les pertes civiles ont augmenté dans des pays tels que l'Éthiopie, le Myanmar, le Soudan et la Somalie, y compris, dans certains cas, en raison de l'utilisation généralisée d'armes explosives dans les zones peuplées et de l'utilisation continue de mines antipersonnel. Comme l'ont souligné plusieurs États membres des Nations unies lors du débat public du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité en mai 2024, les lois et les normes qui sont au cœur du droit international humanitaire sont régulièrement violées ; ce qui remet en question les fondements mêmes de l'engagement de la communauté internationale en faveur de la protection. En bref, le droit international humanitaire (DIH) ne semble plus avoir le même poids sur le champ de bataille qu'auparavant.

L'impact des stratégies belliqueuses sur les principes humanitaires est une autre source de préoccupation. Un participant a souligné que les travailleurs et travailleuses humanitaires n'ont souvent pas accès aux populations vulnérables et risquent de plus en plus de perdre leur propre personnel dans les zones de conflit. Il existe des obstacles majeurs à l'accès humanitaire, notamment les régimes de sanctions, les lois antiterroristes, la désinformation, le ciblage du personnel et des infrastructures humanitaires, ainsi que le refus pur et simple de l'accès par les belligérants. Ces obstacles ont persisté malgré l'obligation légale internationale de toutes les parties de fournir au personnel humanitaire l'espace dont ils ont besoin pour opérer.

Ces remises en question du droit de la guerre et des principes humanitaires de longue date créent un fossé entre les connaissances et les attentes du public à l'égard d'instruments juridiques tels que la charte des Nations unies et les conventions de Genève — qui n'ont jamais été aussi élevées — et la réalité du respect du droit dans les relations internationales contemporaines. De nombreuses personnes craignent que cet écart ne se transforme en un cercle vicieux, dans lequel le non-respect de la loi deviendrait la « nouvelle normalité ».

La population a également de plus en plus l'impression que le non-respect des règles est traité de manière incohérente et que l'obligation de rendre des comptes est sélective. En particulier, les accusations d'hypocrisie sont fréquentes, les parties étant apparemment autorisées à bafouer les lois de la guerre si elles sont considérées comme des alliés de pays occidentaux puissants. La polarisation géopolitique a également rendu plus difficile l'examen impartial du droit international humanitaire. Par exemple, les alliés occidentaux de l'Ukraine ont largement fermé les yeux sur les violations du droit international humanitaire commises par Kiev. Même si les violations de la Russie sont beaucoup plus fréquentes et graves, d'autres pays remarquent que le Canada ne défend pas les conventions existantes violées par l'Ukraine. Un participant a déploré que le Canada ait perdu la confiance du monde arabe et de l'Afrique subsaharienne au cours des dernières années et qu'il doit trouver un moyen de regagner cette confiance. Plus généralement, la stagnation des progrès dans

les zones de conflit en Afrique subsaharienne peut être attribuée en partie à l'inégalité des financements, le déclenchement de la guerre en Ukraine ayant détourné des ressources essentielles du monde développé vers le continent.

Un participant a fait remarquer que la collaboration avec les partenaires pour améliorer le respect du droit humanitaire international sur le terrain a constitué un défi majeur. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour identifier les techniques les plus efficaces pour exercer une influence positive. L'accès limité aux responsables militaires étrangers constitue un obstacle à la promotion de la protection des civils. Il est possible de s'inspirer d'un groupe de travail, constitué d'ambassades, qui s'est engagé auprès du gouvernement nigérian pour promouvoir la protection des civils lors des bombardements militaires. Par exemple, bien que les gouvernements occidentaux aient appelé le Myanmar à respecter le droit international humanitaire, aucun d'entre eux n'a d'accès direct aux responsables militaires birmans. La Chine, qui dispose d'un tel accès, a choisi de cultiver des liens avec les rebelles et le régime afin d'éviter que le Myanmar ne devienne une force déstabilisatrice dans la région, à l'instar de la Corée du Nord. Le Canada peut donc tirer des enseignements précieux des pratiques diplomatiques des États non occidentaux. Il est important que les gouvernements occidentaux s'engagent avec des États qui ne sont pas leurs alliés, afin de mieux comprendre comment ces derniers justifient leurs actions conformément au droit international humanitaire. Le dialogue ne doit pas être confondu avec le compromis.

Recommandation 1 : Bien que le Canada ait décidé de continuer à respecter ses propres obligations juridiques internationales en matière de droit humanitaire international, il doit trouver des moyens plus stratégiques d'élever sa voix au niveau mondial et de manière cohérente au nom du programme POC, en soulignant les obligations juridiques de toutes les parties et en construisant de nouvelles coalitions. Il s'agit notamment de former de nouvelles coalitions avec des États partageant les mêmes idées et de promouvoir activement les droits humains et l'application du droit international humanitaire dans les enceintes multilatérales telles que le G7, l'OTAN et les Nations unies. Le Canada peut également tirer parti de son influence diplomatique pour faire pression en faveur de mécanismes internationaux plus solides permettant de tenir les auteurs de violations du droit humanitaire international responsables de leurs actes. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour identifier les techniques les plus efficaces pour exercer une influence positive, y compris la meilleure façon de s'engager avec des États qui ne sont pas des alliés occidentaux.

Un participant a proposé que le Canada intensifie ses efforts de sensibilisation dans les forums multilatéraux afin de recruter de nouveaux signataires pour la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones (EWIPA) et d'accroître l'universalisation d'autres traités. Un autre participant a encouragé le Canada à profiter de la nouvelle politique de l'OTAN en matière de protection des témoins pour souligner la nécessité de plaider en faveur du respect du droit international humanitaire. La résolution 2018 du G7 sur la mise en œuvre du DIH a également été mentionnée comme une initiative prometteuse, mais qui n'a pas nécessairement donné lieu à des mesures visibles pour encourager le respect du DIH. Étant donné que certaines autorités nationales n'ont pas la capacité de protéger efficacement leurs populations et de respecter le DIH, un

participant a suggéré que le Canada pourrait faire davantage pour aider à renforcer les capacités et les connaissances en matière de DIH et de droits humains. Un autre a souligné l'importance de lier l'ordre du jour de la protection des témoins au sommet du G7 que le Canada accueillera en 2025.

Bien qu'il s'agisse là de pistes d'action potentielles, un participant a souligné qu'un engagement plus visible en faveur de POC nécessiterait une volonté politique et l'établissement de priorités. Sous le gouvernement Trudeau, le Canada a pris la décision stratégique, il y a près de dix ans, de se concentrer sur des objectifs de développement particuliers liés à l'égalité de genre, et il y a consacré une énergie et des ressources considérables — sur une base durable. Cette stratégie à long terme a sans doute laissé moins de place à la poursuite d'autres priorités importantes (puisque les ressources ne sont pas illimitées). Si le POC devait être élevé au rang de priorité, cela nécessiterait le même type de choix conscient.

En outre, il ne faut pas oublier que le Canada — en tant que puissance moyenne — ne dispose pas actuellement d'une influence partout. Il lui est donc plus difficile de s'attaquer à la crise permanente de l'impunité (qui comprend la persistance de deux poids deux mesures) qui anime les conflits armés à l'étranger. Il est possible de réfléchir de manière créative à la façon de promouvoir le respect des principes juridiques et humanitaires, même dans les cas « difficiles » pour le Canada. Par exemple, même si le Canada a clairement « choisi son camp » dans la guerre en Ukraine, il pourrait toujours soutenir une diplomatie discrète avec des tiers qui entretiennent des liens étroits avec la Russie afin de contribuer aux objectifs de protection, notamment en obtenant la libération des enfants ukrainiens enlevés et des prisonniers de guerre. Les sommets diplomatiques organisés pour discuter de la guerre en Ukraine ont tendance à être une conversation entre amis, les principaux acteurs étant ostensiblement absents ou refusant de signer les déclarations finales bien qu'ils y aient participé. Il est impératif que des voix non occidentales se fassent entendre. Étant donné que la force du Canada est de travailler dans le cadre d'organisations multilatérales, un participant a proposé que le Canada intensifie son engagement au sein de l'OEA et de l'ANASE dans le but de renforcer ses liens avec des partenaires qui ont une relation privilégiée avec la Russie et la Chine. Mais un participant a souligné les conséquences du fait qu'il existe de nombreux pays avec lesquels Ottawa ne « parle » pas actuellement : la notion selon laquelle le Canada est un honnête courtier est dépassée à certains égards. Il est donc impératif de rechercher des moyens de contourner notre position plus « partielle » vis-à-vis de certains conflits afin de faire progresser la protection des civils.

Autres approches du POC

Bien que le respect du droit international humanitaire reste un objectif essentiel, un participant a noté la tendance à la politisation du droit et aux interprétations conflictuelles de la légalité ou de l'illégalité. Pour en revenir au thème des « deux poids, deux mesures », les États et d'autres acteurs se prononcent souvent sur l'illégalité ou la légalité d'un acte en fonction de l'identité du belligérant et non de l'action qu'il entreprend. En outre, les décisions des tribunaux pénaux internationaux sont trop souvent ignorées, ce qui fragilise les institutions chargées de faire respecter le droit international humanitaire et d'assurer le règlement judiciaire des différends. Au cours de l'année écoulée, les Canadiens ont parfois été frustrés par un gouvernement qui semble incapable de se prononcer sur la question de savoir si le droit international humanitaire est violé, alors qu'ils sont

confrontés à des scènes continues de souffrances civiles généralisées, comme c'est le cas dans l'actuel conflit entre Gaza et Israël. Trop souvent aujourd'hui, les chefs militaires et les gouvernements s'efforcent de défendre le meurtre involontaire de civils ou le ciblage d'infrastructures à double usage comme étant légalement justifiés, au lieu d'adopter une autre approche, centrée sur les civils.

Le rapport 2024 POC du Secrétaire général des Nations unies développe cette alternative — une approche d'atténuation des dommages aux civils — qui encourage les États et leurs forces armées à s'assurer que leurs politiques et pratiques prennent en compte les effets directs et indirects de l'usage de la force sur les civils.

La protection des civils, aujourd'hui et à l'avenir, nécessite une perspective plus large qui vise à traiter l'ensemble des dommages causés aux civils. Cela est particulièrement vrai, comme l'a fait remarquer un participant, compte tenu de l'effet des avancées technologiques telles que l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le ciblage et les opérations militaires. Si la technologie a toujours eu des effets mitigés — elle a parfois contribué à « humaniser » la guerre en limitant les dommages aux combattants — les développements contemporains évoluent à un rythme tel que les cadres juridiques ont du mal à y faire face (un thème qui a également été exploré dans le panel II — voir ci-dessous). Prendre du recul pour se demander si les civils sont protégés, plutôt que de se demander si une loi particulière est respectée, peut être un moyen plus productif de s'assurer que la technologie évite les dommages plutôt que de créer un environnement plus permissif pour la violation du droit international humanitaire.

Il existe d'autres modes de protection des civils qui ne se concentrent pas uniquement sur les obligations légales. Par exemple, la division de réduction de la violence armée de Humanity & Inclusion s'est notablement éloignée de son approche traditionnelle des instruments de violence pour adopter une approche centrée sur les personnes, qui s'attaque aux structures, cultures et institutions sous-jacentes qui encouragent et conditionnent les conflits politiques et sociaux violents. Outre le travail de prévention de la violence, l'accent est mis de plus en plus sur la transformation des conflits, ce qui inclut le renforcement de la représentation et des capacités des comités de paix locaux, la facilitation du dialogue pour identifier les intérêts et les besoins communs des communautés divisées, l'instauration de la confiance entre les communautés locales et les responsables, et le soutien à la planification participative de la sécurité des communautés.

Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de réfléchir davantage à la manière dont la diplomatie — y compris la prévention et la résolution des conflits — peut être considérée comme un autre moyen de faire progresser la protection des civils. Il convient de noter que la Chine, par exemple, considère que la prévention et la fin des conflits armés sont les meilleurs moyens de protéger les civils. Ce point de vue gagne de plus en plus de terrain dans certaines parties de l'hémisphère Sud. Le Canada doit réfléchir davantage à la manière d'intégrer les solutions politiques dans une stratégie plus large de protection des civils.

En outre, les droits humains et les libertés fondamentales doivent occuper une place plus importante dans les relations avec les alliés et les partenaires. Un participant a notamment évoqué la nécessité de prendre en compte l'atténuation des dommages causés aux civils dans les ventes d'armes et l'assistance économique à d'autres gouvernements. Le conflit de Gaza, comme les

conflits précédents au Yémen et ailleurs, a renforcé l'examen public des contrats de vente d'armes et la nécessité pour le Canada — et d'autres États — d'honorer leur obligation de *garantir le respect du droit international humanitaire* et d'éviter de se rendre complice de dommages causés aux civils.

Enfin, étant donné qu'il est peu probable que les États occidentaux interviennent directement pour protéger les populations dans un avenir proche (à la lumière d'expériences telles que l'Afghanistan et la Libye), le Canada doit trouver un moyen de s'assurer que sa politique et ses programmes — tant au niveau national que dans le cadre d'efforts multilatéraux — donnent aux civils les moyens de *se protéger eux-mêmes*. Ces dernières années, un nombre important de recherches universitaires ont été menées sur ce thème, et des ONG comme CIVIC, Oxfam et Non-Violent Peaceforce ont été les premières à soutenir l'autoprotection au niveau local. Le Canada pourrait étudier comment il pourrait poursuivre ce type d'activité et quels partenaires seraient les mieux à même d'assurer l'autoprotection des civils.

Recommandation 2 : Au-delà de l'accent mis sur le respect du droit international humanitaire, le Canada devrait adopter une approche des opérations de maintien de la paix axée sur les civils, dans laquelle la protection des civils est l'objectif premier des politiques militaires et de sécurité internationale. Cette approche devrait également prendre en compte l'impact des technologies émergentes, telles que les drones, les outils d'intelligence artificielle et la cyberguerre, sur la sécurité des civils. Le Canada doit également mobiliser ses alliés pour faire pression en faveur de l'universalisation des principaux traités visant à réduire le nombre de victimes civiles dans les conflits, comme ceux qui interdisent les mines antipersonnel et les munitions à fragmentation, et la récente déclaration de l'EWIPA sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones densément peuplées.

La protection par le maintien de la paix

Depuis la fin des années 1990, la recherche de la protection par le biais du maintien de la paix est devenue une pratique courante, la grande majorité des missions ayant un mandat POC. Les Nations unies, avec leurs partenaires, ont mis en place une architecture impressionnante pour soutenir la protection de l'environnement, notamment une doctrine, des orientations opérationnelles, une formation et des innovations sur le terrain.

Aujourd'hui, cependant, le maintien de la paix des Nations unies est confronté à des défis croissants, et il n'est pas certain qu'un Conseil de sécurité divisé continuera à le considérer comme un élément clé de sa « boîte à outils » pour la protection. Les attentes à l'égard des missions de maintien de la paix ont considérablement augmenté, conduisant dans certains cas à un désenchantement par rapport à ce qu'elles peuvent réellement fournir — un défi exacerbé par la montée de la désinformation et de la mésinformation. Ces dernières années, les quatre plus grandes opérations de paix multidimensionnelles des Nations unies — la MINUSMA au Mali, la MONUSCO en République démocratique du Congo, la MINUSCA en République centrafricaine et l'UNMISS au Sud-Soudan — ont toutes été confrontées à des défis importants dans la mise en œuvre de leur mandat, qui comprend des objectifs importants en matière de paix et de sécurité. Les tensions croissantes entre les pays du Sud et du Nord se sont également traduites par des critiques de plus en plus vives

à l'égard du maintien de la paix, ce qui a conduit certains gouvernements hôtes, notamment au Mali et en RDC, à réclamer la fermeture des missions de maintien de la paix de l'ONU dans leur pays. Les opérations de paix de l'ONU risquent donc de devenir une nouvelle victime de l'intensification des tensions internationales, de la rivalité des grandes puissances et de l'érosion des règles et des normes qui régissent la coopération internationale. Dans ce contexte, le *nouvel agenda pour la paix* du secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a appelé à une « réflexion sur les limites et l'avenir du maintien de la paix ».

Le rôle et l'engagement du Canada en matière de maintien de la paix ont également évolué. Un participant a remarqué que la perte de personnel des Forces armées canadiennes (FAC) en Afghanistan semble avoir dissuadé le gouvernement Trudeau de s'engager à fournir des troupes pour des missions de maintien de la paix dans les contextes de conflit complexes et volatiles d'aujourd'hui. Un autre participant a fait remarquer que le Canada souffre d'un déficit de capacités et qu'il doit réinvestir dans les capacités de ses unités policières et militaires pour participer aux futures missions. Cependant, il a également été noté que la capacité militaire du Canada n'était pas si différente dans les années 1990, lorsqu'Ottawa était très visible en matière de paix et de maintien de la paix. À cette époque, nos ressources étaient néanmoins utilisées de manière plus ciblée et nous étions davantage impliqués dans l'élaboration de la politique en matière de paix et de sécurité. Malgré le manque de puissance du Canada au tournant du millénaire, Axworthy a réussi à faire du Canada un leader d'opinion mondial grâce à son engagement politique et à son siège au Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU). Par conséquent, le manque d'influence du Canada dans le domaine du maintien de la paix — en termes de présence dans les missions et de leadership politique — est une question de volonté politique et de tolérance au risque, comme en témoignent la réticence du Canada à s'engager dans un déploiement en Haïti et son retrait du Mali, mais aussi son manque plus général de capacité militaire. Sans incitation, le gouvernement fédéral ne prendra pas de mesures décisives et restera réticent à prendre des risques. Un participant a souligné que le Canada doit être prêt à faire profil bas, à rester patient et à investir un capital politique important dans des initiatives qui ont de fortes chances d'échouer. Un autre participant a cité l'exemple de l'Irlande — également une puissance moyenne — qui a engagé son capital politique et tiré parti de son siège au Conseil de sécurité des Nations unies pour promouvoir l'EWIPA, en collaboration avec un large éventail de partenaires. En plus de favoriser le leadership canadien et l'établissement de relations, Ottawa doit également mieux collaborer avec les ONG et les groupes de réflexion pour trouver des solutions. La mobilisation d'un nombre massif de troupes ne sera pas nécessaire si la matière grise canadienne peut être cultivée en tant que ressource.

Recommandation 3 : Pour regagner son influence dans le maintien de la paix au niveau international, le Canada doit poursuivre deux priorités principales. Premièrement, il devrait reconstruire ses capacités militaires et policières, en particulier dans des domaines tels que la formation, la préparation au déploiement et les unités spécialisées dans la protection des civils, et soutenir des initiatives ou des régions spécifiques où l'expertise et les ressources canadiennes peuvent faire une différence significative. Deuxièmement, le Canada pourrait tirer parti de son rôle de longue date dans le maintien de la paix et de sa coprésidence du Groupe d'amis sur la protection des civils pour promouvoir un engagement continu en faveur de l'agenda de la protection des civils dans le maintien de la paix, et pour élever le débat sur la protection des civils dans les discussions du prochain « Sommet de l'avenir ». Elle pourrait

également investir dans la planification des politiques pour la prochaine génération d'opérations de paix — y compris des modèles impliquant des partenariats avec des organisations régionales — afin de s'assurer que les objectifs et les capacités de protection sont intégrés dans les futures missions.

Les voies de l'impact

Un participant a averti que le Canada devait éviter d'engager la conversation sur lui-même — sur son importance dans le monde — et accepter le fait qu'il pourrait ne pas être immédiatement reconnu pour son travail de protection. Si, sur le plan politique, il existe des incitations à montrer le Canada sous un jour favorable, il est parfois plus important d'obtenir des résultats que d'être reconnu au niveau mondial. Un autre participant a souligné que le Canada doit être davantage disposé à reconnaître ses échecs et à s'adapter en conséquence. Les capacités du Canada à établir des relations ont été endommagées parce qu'il semble être catalogué et doit donc regarder au-delà de la guerre en Ukraine dans son engagement international.

L'un des personnes participantes a également souligné le besoin pressant d'une plus grande cohérence entre les politiques intérieures et extérieures du Canada, cette délimitation étant devenue obsolète. Compte tenu des difficultés à obtenir un accord bipartisan sur les possibilités de leadership canadien, le Canada devrait s'efforcer d'apporter des contributions plus modestes, mais plus claires par le biais d'un petit nombre d'interventions puissantes. La réputation du Canada a souffert ces dernières années en raison de l'impression qu'il a donnée de montrer du doigt, sans initiatives ou investissements concrets à l'appui de ses paroles. De même, l'efficacité de la signature d'une déclaration a été remise en question, car elle est considérée comme une fin en soi, les mesures de suivi ne se concrétisant souvent pas.

Un participant a souligné que les conflits armés affectent toutes les facettes de la société et que cela implique la nécessité de travailler avec une variété de partenaires pour faire progresser la paix et la sécurité. Il est donc impératif d'impliquer les groupes de la société civile dans la conversation. Un autre participant a fait remarquer que les groupes de la société civile ont perdu de précieuses occasions d'influencer les négociations visant à mettre fin à la guerre civile syrienne lorsque celles-ci se sont déplacées de Genève à Astana. La politique électorale doit être prise en compte dans l'équation et faire l'objet d'un suivi : au moins 64 élections doivent avoir lieu dans le monde cette année, et certains résultats électoraux sont susceptibles d'engendrer une instabilité régionale.

Enfin, les personnes participantes ont discuté de l'évolution du paysage, de la responsabilité et de son lien avec les droits humains et la paix. Un participant a averti que le Canada devait se préparer à l'avance au cas où une guerre entre grandes puissances impliquant des armes nucléaires tactiques éclaterait, étant donné qu'il est peu probable que le droit international humanitaire soit respecté dans un tel scénario. Les institutions judiciaires existantes ne sont pas conçues pour juger des cas de conflits armés à grande échelle impliquant de grandes puissances. Le Comité des juges militaires de la Force de réserve du Canada offre une base à partir de laquelle des capacités judiciaires plus complètes pourraient éventuellement être mises en place. Un participant a fait remarquer que le système judiciaire ukrainien est actuellement engorgé par un arriéré massif d'affaires contre la

Russie. Cette mise en garde suggère qu'une approche nettement plus productive de la responsabilité consisterait à se concentrer sur un plus petit nombre d'affaires très médiatisées (pour lesquelles les poursuites auraient un impact plus profond).

PANEL II : VERS UNE POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE DE POC

Compréhension de la notion de POC

Même si l'approche actuelle du Canada en matière de respect du DIH est relativement solide, des améliorations sont encore possibles. Toutes les obligations du DIH ont déjà été incorporées dans le droit fédéral national. Le système de justice militaire joue notamment un rôle essentiel dans le respect du droit international humanitaire. La partie III de la loi sur la défense nationale fournit un cadre pour la poursuite des crimes de guerre commis à l'étranger. Toutefois, le DIH doit être plus directement intégré dans la planification tactique, opérationnelle et stratégique, les commandants militaires étant tenus, à tous les niveaux, de signaler correctement les violations du DIH. La formation préalable au déploiement a notamment été configurée pour traiter de la protection des civils, mais elle doit être continuellement revue pour s'adapter aux menaces émergentes et aux enseignements tirés des conflits actuels.

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a également élaboré un plan d'action pour les femmes, la paix et la sécurité. Il s'est engagé à élargir ses connaissances par le biais d'analyses fondées sur le genre, en partant du principe que l'implication des femmes peut contribuer à réduire les dommages causés aux civils. En ce qui concerne le MDN, le programme POC s'appuie sur les politiques existantes, mais il est nécessaire de « bien faire l'essentiel ». Le MDN n'agit pas dans le cadre de son propre mandat, sauf en cas d'attaque directe contre le Canada. Au lieu de cela, le MDN travaille généralement sur la base d'un mandat du ministère des Affaires mondiales. Comme les mémorandums doivent être signés par les deux ministres respectifs, une solide relation de travail au jour le jour a été forgée entre les deux ministères, mais une intégration encore plus poussée est essentielle à l'efficacité du POC.

Le POC s'inscrit actuellement dans le cadre plus large de la sécurité humaine dans le contexte de la politique canadienne. Pour parvenir à une plus grande cohérence politique, le Canada doit revoir sa propre doctrine militaire. Le Canada étudie déjà les politiques et les plans d'action d'alliés tels que le Royaume-Uni et les États-Unis, dans le but d'identifier les similitudes et les différences dans leurs approches préventives de la paix et de la sécurité. Il a également été noté que le Canada doit réfléchir au type de stratégie et d'outils politiques qu'il cherche à créer en matière de paix et de sécurité. L'approche américaine des OPC ne constituera pas toujours un modèle optimal à imiter pour le Canada en raison des grandes différences de taille de leurs armées respectives, qui doivent être prises en compte lors de l'examen des meilleures pratiques. En outre, l'approche américaine ne peut être considérée comme l'étalon-or puisque les États-Unis n'ont pas signé le Statut de Rome ni le Protocole additionnel. La feuille de route des Pays-Bas sur l'atténuation des dommages aux civils a été citée par certaines personnes participantes comme une source d'inspiration potentielle pour le Canada, compte tenu du dynamisme du Groupe de contact international sur l'atténuation des dommages aux civils. Le Canada aurait tout intérêt à s'inspirer d'exemples provenant d'une variété

d'acteurs et de contextes afin d'éclairer sa propre approche de l'atténuation des dommages aux civils.

Plus précisément, le Canada doit accorder une attention accrue à l'engagement civile-militaire dans les deux sens, à la réponse aux dommages causés aux civils et à la manière dont les directives militaires sont données aux populations déplacées. Pour atténuer efficacement les dommages causés par ses propres forces, une approche holistique allant au-delà des opérations cinétiques est nécessaire. En particulier, il est nécessaire d'évaluer à plus long terme les impacts de l'action militaire en termes de dommages aux infrastructures et de déplacements.

Le Canada a également été contacté par des partenaires internationaux désireux d'en savoir plus sur ses propres expériences passées dans les zones de conflit. La CAF s'est engagée de manière constructive sur le droit international humanitaire avec le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi qu'avec les armées alliées. Un participant a cité l'exemple de la coopération civile-militaire entre l'Institut Dallaire et Affaires mondiales Canada, qui s'est concentrée sur l'élaboration d'orientations étape par étape sur la manière de mettre en œuvre correctement les principes de Vancouver afin de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Cependant, de nombreuses ONG bien établies refusent de parler aux militaires parce qu'elles souhaitent conserver une image d'impartialité, même si elles peuvent potentiellement constituer des partenaires précieux. La diplomatie de défense ciblée offre néanmoins une voie prometteuse pour l'échange de bonnes pratiques et le développement de nouveaux partenariats.

Le Canada se trouve actuellement à un point d'inflexion, son interprétation de la protection des civils semble de plus en plus dépassée. Si le droit international humanitaire offre un cadre de référence solide pour assurer la protection des civils, il n'est pas suffisant. La protection des civils doit être abordée comme un objectif *stratégique*, plutôt que comme un simple ensemble d'obligations juridiques internationales, et doit être poursuivie avec cohérence dans le cadre de la politique de défense et de la politique étrangère.

Recommandation 4 : Le MDN, les FAC et le AMC devraient collaborer à l'élaboration d'un plan d'action national spécifique sur la protection des civils, comme l'a demandé le Secrétaire général des Nations unies, en consultant les approches novatrices adoptées par les alliés et en tirant des enseignements de celles-ci. Ce plan pourrait comprendre, entre autres, des objectifs stratégiques liés à la protection, une cohérence accrue entre les différents départements du gouvernement et une approche plus holistique des opérations de maintien de la paix prenant en compte les dommages directs et indirects causés aux civils. Dans le cadre de ce PAN, le gouvernement canadien devrait élaborer une approche plus proactive de la prévention et de l'atténuation des dommages causés aux civils et redoubler d'efforts pour favoriser le leadership et une culture organisationnelle qui donnent la priorité à la protection.

Nouvelles tendances dans le paysage de la protection

Au-delà du droit international humanitaire, un participant a souligné que le cas de l'Ukraine illustre l'utilité d'instruments alternatifs pour la protection des civils. Par exemple, l'Ukraine a mis au point un mécanisme unique qui est déclenché le jour même où une personne est portée disparue. La grande confiance de la population ukrainienne dans l'armée nationale a permis de limiter les pertes civiles au cours des premiers mois de la guerre. L'OTAN devrait donc s'efforcer d'imiter ce type de mesures si l'article 5 devait être déclenché.

Lorsque les institutions ou les autorités nationales ne protègent pas les civils, ceux-ci sont contraints de prendre leurs propres décisions concernant leur sécurité personnelle. En outre, les acteurs privés peuvent chercher à combler le vide en matière de protection. Le groupe Mozart (qui a opéré en Ukraine) est connu pour avoir mené des évacuations médicales et humanitaires. Cependant, il s'est dissous en raison de querelles intestines et de difficultés financières, prenant la population civile qu'il servait complètement au dépourvu. L'effondrement du groupe Mozart est une mise en garde contre le fait qu'un manque de responsabilité et d'intégration dans les structures officielles peut amener les acteurs privés à faire plus de mal que de bien.

Une autre menace émergente pour la protection des civils est l'expansion rapide du rôle des acteurs militaires privés. Devenus des partenaires de sécurité privilégiés dans certains conflits, les acteurs militaires privés (tels que le groupe Wagner) travaillent avec la bénédiction tacite des gouvernements nationaux. Pourtant, ils opèrent avec des structures de responsabilité faibles et ont accumulé des antécédents inquiétants de crimes contre l'humanité. Le document de Montreux est donc devenu plus important que jamais et nécessite un soutien accru de la part d'États comme le Canada.

Le traité sur le commerce des armes et, plus généralement, l'exportation de technologies militaires sont souvent négligés dans les discussions sur la paix et la sécurité, malgré leur importance. En ce qui concerne le développement de systèmes d'armes autonomes (SAA) et l'application de l'intelligence artificielle (IA) dans le contexte des conflits armés, le Canada a mis l'accent sur une « participation humaine appropriée » visant à garantir que ce sont des êtres humains qui prennent les décisions sur la manière dont les outils d'IA et les armes autonomes sont utilisés en fin de compte. L'adhésion à ce principe a ralenti les processus bureaucratiques dans le but de promouvoir une plus grande responsabilité. Divers analystes juridiques appellent les États qui conçoivent, développent ou déploient des systèmes d'alerte avancée ou des outils d'intelligence artificielle à s'acquitter de leurs obligations de diligence raisonnable, en examinant toutes les façons concevables dont ces systèmes pourraient violer le droit international humanitaire et d'autres règles applicables du droit international. Il convient de noter que la Chine a exprimé son soutien à la proposition du Secrétaire général des Nations unies en faveur d'un instrument juridiquement contraignant qui limiterait le recours au ciblage par des armes autonomes létales. Le cas de la Turquie souligne l'urgence de protéger les civils contre l'utilisation abusive de la technologie des drones en particulier. Le rôle du secteur privé dans la prolifération des drones entièrement autonomes doit également faire l'objet d'une plus grande attention. Les investisseurs, les fabricants et les revendeurs du secteur privé sont rarement bien informés sur le droit international humanitaire. Les drones entièrement autonomes sont souvent détruits à l'issue d'une mission, ce qui exclut la possibilité d'analyser rétroactivement

les processus décisionnels de l'IA. Cette technologie quitte de plus en plus les champs de bataille d'Europe et du Moyen-Orient pour se retrouver dans d'autres zones de conflit en Afrique, par le biais du marché privé.

Compte tenu de l'importance de la communication stratégique, de nouveaux cadres d'engagement avec la société civile sont nécessaires dans le cadre de la politique contemporaine des CEP. Un participant a souligné que les réunions régulières organisées par le Conseil consultatif de la Société civile des Nations unies constituaient un modèle prometteur à imiter. Il est également nécessaire de former les partenaires au DIH et aux principes sous-jacents de distinction, de proportionnalité et de précaution. Le Canada ne fait pas assez pour communiquer sur le fait que la protection des civils est un impératif stratégique pour la réalisation des objectifs politiques. Il est également de plus en plus nécessaire de lutter contre la désinformation et la mésinformation, qui non seulement compliquent considérablement les efforts de collecte de renseignements, mais nuisent également, dans certains cas, aux relations avec les civils. La désinformation et la mésinformation doivent être prises en compte dans la planification, car elles tendent à compliquer considérablement les efforts visant à établir la confiance avec les populations civiles.

Recommandation 5 : Dans le cadre du renforcement de la politique nationale en matière de CEP, les décideurs canadiens devraient accorder une attention particulière à l'évolution du paysage de la protection — par le biais de nouvelles stratégies civiles, de l'introduction de nouvelles technologies, d'acteurs humanitaires privés et de sociétés de sécurité, et de la prévalence accrue de la désinformation et des fausses informations. Le Canada pourrait également jouer un rôle plus actif dans les processus visant à réglementer certains de ces nouveaux défis.

Travailler avec des partenaires

Le Canada doit également prendre des mesures en interne s'il souhaite conserver la réputation externe nécessaire pour mener et convaincre les autres sur la question des CEP. En ce qui concerne l'approche « pangouvernementale » des CEP, un participant a fait valoir qu'elle permettrait de prendre de meilleures décisions en éliminant les cloisonnements. Un autre participant a exprimé son désaccord, affirmant qu'une telle approche pourrait finir par englober à la fois tout et rien en raison d'un manque de focalisation.

Les FAC ont été formées au respect du droit international humanitaire, mais elles ont rarement l'occasion d'appliquer ces leçons, étant donné l'aversion du gouvernement canadien pour les grands déploiements à l'étranger. Les organisations régionales jouant un rôle de plus en plus important dans les opérations de paix (voir le groupe I), le Canada devrait intensifier son engagement auprès d'elles afin de transférer l'expertise canadienne et de transmettre les meilleures pratiques. Toutefois, le DIH est souvent perçu comme un obstacle par les forces militaires étrangères, en particulier si l'on ne s'attend pas à ce qu'un adversaire soit lié par de telles restrictions, même si le DIH est très clair en ce qu'il s'applique à toutes les parties à un conflit armé. Les différentes unités d'une armée étrangère peuvent également diverger sur la question de savoir si elles considèrent le DIH comme une entrave. Dans le cas de l'armée ukrainienne, les officiers anglophones de rang moyen qui ont été

formés au DIH n'ont pas souvent l'autorité nécessaire pour prendre des décisions sur le champ de bataille. La formation à la survie et la formation médicale sont souvent prioritaires par rapport à l'enseignement du DIH. Étant donné que le Canada met l'accent sur le renforcement des capacités de ses partenaires à faire respecter les normes du DIH, il doit trouver d'autres moyens de s'assurer que sa formation atteint le personnel concerné.

Anciens Combattants Canada a commencé à accorder une plus grande attention au préjudice moral des enfants. Un travail important a été entrepris pour aborder la question sur une base bilatérale. Le Canada a formé, conseillé et aidé les armées de partenaires tels que le Rwanda. Il convient également d'accorder une plus grande attention à la responsabilité sur le champ de bataille : les cas de violence sexuelle sont souvent traités trop lentement et les mesures punitives rétroactives ne suffisent pas à résoudre le problème.

Réflexions finales

Dans le cadre des commentaires de clôture, un participant a posé une question importante sur la manière dont le Canada devrait concevoir l'influence. L'influence ne doit pas se limiter à la puissance douce. Par exemple, l'imposition de sanctions par la force fait partie de la boîte à outils que le Canada peut utiliser pour modifier le comportement d'autres acteurs.

Recommandation 6 : Le Canada devrait s'efforcer de recadrer la conversation sur les droits humains et la paix parmi ses alliés traditionnels au sein du G7 en les présentant comme un objectif stratégique (plutôt que comme un simple ensemble d'obligations juridiques) et en encourageant la discussion sur l'ensemble des moyens permettant d'atteindre les droits humains et la paix (en utilisant à la fois la puissance dure et la puissance douce). L'histoire montre que lorsque quelques États commencent à prendre des mesures sur une question donnée, la pression des pairs permet de créer une dynamique qui incite les autres à agir.

Annexe 1 : Ordre du jour

Panel 1 — Priorités canadiennes pour l'engagement multilatéral sur le POC

Ce panel a examiné les divers institutions, mécanismes et outils que le Canada peut utiliser pour faire progresser l'engagement en faveur des droits humains et de la paix au niveau international, ainsi que les possibilités d'approches plus novatrices — à la fois au sein et au-delà des cadres multilatéraux traditionnels tels que les Nations unies. Il vise également à identifier les moyens concrets par lesquels le Canada peut s'acquitter de son obligation d'assurer le respect du DIH et du droit des droits humains pertinent, par le biais d'efforts collectifs et bilatéraux, et les types de partenariats les plus prometteurs en termes d'impact. Enfin, il examine comment le Canada peut faire en sorte que les opérations de paix restent un outil de protection efficace.

Intervenants :

- *Peter MacDougall, sous-ministre adjoint chargé des questions mondiales et du développement, Affaires mondiales Canada*
- *Laurie Druelle, Senior Policy & Development Officer Armed Violence Reduction Division, Humanity and Inclusion*
- *Jennifer Welsh, École de politique publique Max Bell*
- *Et Anne Delorme, directrice exécutive, Humanité & Inclusion Canada (présidente)*

Panel 2 — Vers une politique nationale en matière de droits humains et de la protection des consommateurs

Les rapports successifs du Secrétaire général des Nations Unies sur la protection des civils ont appelé les États membres à élaborer des politiques ou des plans d'action nationaux explicites sur la protection des civils qui : a) rendront opérationnelles les obligations juridiques de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, ainsi que les obligations pertinentes en matière de droits humains ; et 2) créeront une approche plus proactive de la protection des civils, tireront des enseignements des incidents ayant causé des dommages à des civils et assureront la responsabilisation. Le Canada n'a pas encore élaboré une telle politique. Si les Forces armées canadiennes (FAC) semblent déployer des efforts considérables pour s'assurer que le droit international humanitaire est compris et connu, la manière dont ces engagements sont traduits dans la pratique n'est pas évidente. En outre, toute politique nationale canadienne sur les droits humains et la paix nécessiterait une approche plus large qui examinerait comment les engagements en matière de droits humains et de paix s'inscrivent dans la formation militaire des partenaires, l'assistance technique, le dialogue militaire bilatéral et la participation du Canada à des alliances telles que l'OTAN.

Intervenants :

- *Col Stephen S Strickey — Vice-juge-avocat général, Défense nationale/Forces armées canadiennes*
- *Capitaine de vaisseau Christopher Rochon, directeur des initiatives et des partenariats mondiaux et directeur général de la politique de sécurité internationale, Défense nationale/Forces armées canadiennes*
- *Wendy MacClinchy, directrice de l'ONU, Centre pour les civils dans les conflits*
- *Et Vincent Rigby, Max Bell School of Public Policy (président)*